

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DES ABÉNAQUIS
LE DIMANCHE 7 MAI 2023 À 9 H 30 À LA SALLE MUNICIPALE**

Présences : Mme Josée Bédard
Mme Thérèse Gaboury
Mme Claire Maranda
Mme Sonia Michel
M. François Gagnon
M. Carl Yergeau

Invité : M. René Allen

Absence : M. Claude Parent

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle est ouverte à 9 h 40. Mme Claire Maranda, présidente, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Environ 37 personnes sont présentes incluant les membres de l'exécutif de l'ARLA et M. le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente donne lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Diane Roy que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion annuelle du 29 mai 2022

Sur la proposition de Mme Francine Bélanger, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 mai 2022 est approuvé tel que rédigé.

4. Suivi au procès-verbal de la réunion annuelle du 29 mai 2022

Aucun suivi

5. Employés pour l'été 2023

Mme Maranda nous informe que l'ARLA aura trois étudiants pour l'été 2023, soit Théodore Paquet qui agira comme coordonnateur à partir du moi de mai. Frédérick Beaudoin et Laurie Parent débiteront au mois de juin.

Nous avons reçu d'Emplois d'été Canada (EEC) une aide financière de 4 936 \$ pour huit semaines.

6. Bilan financier

La présidente invite M. Carl Yergeau à nous présenter ce dossier.

La vérification a été faite par M. Étienne Labbé.

L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ABÉNAQUIS INC.

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
Produits		
Contributions des membres	6 439 \$	4 220 \$
Vente de feux d'artifice	9 436 \$	9 920 \$
Dons	1 100 \$	500 \$
Revenus d'intérêts	132 \$	25 \$
Subvention Emplois d'été Canada	-----	3 972 \$
Subvention Fondation de la faune	13 874 \$	8 862 \$
Location de toiles	5 320 \$	-----
Total des revenus	36 301 \$	27 499 \$

Charges

Salaires et avantages sociaux	19 528 \$	13 977 \$
Achats de feux d'artifice	4 961 \$	6 319 \$
Publicité	59 \$	-----
Formation	-----	4 188 \$
Honoraires professionnels	623 \$	1 330 \$
Entretien	108 \$	2 267 \$
Télécommunications et frais de déplacement	504 \$	424 \$
Frais de bureau	84 \$	236 \$
Intérêts et frais bancaires	46 \$	103 \$
Amortissements des immobilisations corporelles	6 534 \$	6 219 \$
	32 447 \$	35 063 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 854 \$	(7 564) \$

Répartitions des revenus

18 %	Cotisations des membres
38 %	Fondation de la faune
26 %	Feux d'artifice
15 %	Lac (location de toiles et autres)
3 %	Dons et autres

L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ABÉNAQUIS INC.

BILAN

31 MARS 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
En caisse	29 821 \$	22 513 \$
Débiteurs	---	2 269 \$
Stocks (inventaire des feux d'artifice)	4 800 \$	1 220 \$
	34 621 \$	26 002 \$
Immobilisations corporelles (note 3) : toiles	28 476 \$	35 011 \$
	63 097 \$	61 013 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs	368 \$	---
Produits perçus d'avance	---	2 138 \$
Évolution des actifs nets	62 729 \$	58 875 \$
	63 097 \$	61 013 \$

7. Bilan du myriophylle à épis

Pour l'été 2022, 21 toiles ont été mises pour le bâchage dans l'estacade.

Il y a eu 175 heures d'arrachage pour 737 kg de myriophylle. Il y a eu de la formation de jeunes plongeurs. L'ARLA a déboursé pour les cours de plongée et, en contrepartie, ils devaient compenser par des heures de plongée. Les jeunes plongeurs, soit Maeva Morin, Laurie Parent, Frédéric Beaudoin, et Matt Bouchard ont fait 13 plongées sur 17 de prévues à l'été 2022. Ils poursuivront à l'été 2023 pour les heures à compléter.

La cartographie faite en 25 heures a été faite à la mi-août en cyclopal. Quand on visionne la carte du myriophylle, on constate une augmentation à la tête du lac. Du côté de la rue des Érables et de la rue des Saules en majorité des petits plants qui ont progressé après l'arrachage. Quelques gros plants du côté de la rue des Saules, dans l'estacade et à la tête du lac.

Une cartographie du lac sera à refaire afin de vérifier si des plants individuels ou des colonies. M. François Gagnon sera responsable des employés de l'ARLA pour l'été 2023. Il va aider Théodore pour la pose de toiles qui se fera à la tête du lac début mai afin d'avoir 8 à 10 semaines. Des boutures sont déjà apparues sur les rives du côté de la rue des Saules.

Une demande sera faite auprès des riverains pour des disponibilités entre 8 h et 10 h le matin afin de ramasser les boutures de myriophylle. La municipalité mettra deux cyclopalets à la disposition des riverains. Près de la station de lavage, il y a des brisques avec une corde pour indiquer les plants de myriophylle.

Près du débarcadère, il y a un passage pour se rendre au lac et, à l'été 2022, il y avait une estacade pour délimiter le myriophylle. Dix-huit (18) plongées ont été faites et on a remarqué qu'il y a eu moins de myriophylle comparativement aux autres années. Pour les autres endroits, rue des Saules 23, rue des Érables 15 et à la tête du lac 2. Trente (30) toiles seront installées pour l'été 2023.

8. Site Internet

M. Mathieu Parent nous informe qu'il n'y a pas de nouveauté. Il y a eu 300 à 400 téléchargements pour le guide. Il est toujours ouvert pour des suggestions et des recommandations.

9. Informations de la municipalité pour les riverains

Mme Maranda invite M. René Allen, maire de Sainte-Aurélie, à nous adresser la parole. M. Allen remercie l'ARLA pour tout le travail qui se fait pour la lutte au myriophylle. Le conseil municipal s'est questionné sur la pertinence de poursuivre les feux d'artifice. Certaines municipalités interdisent les feux d'artifice pour des raisons environnementales, de santé et de pollution sonore. La municipalité a tenu compte que c'est une bonne source de revenu pour l'ARLA et elle autorise à faire des feux d'artifice dans le cadre de la « Nuit des lucioles » le 23 juillet 2023. Ensemble, on devra trouver d'autres façons de célébrer les lucioles. Il nous informe qu'il y aura des feux d'artifice pour souligner la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Par mesure de sécurité et pour la préservation du lac, l'événement se tiendra sur le terrain de baseball. On va faire autrement.

Mme Maranda réitère la bonne collaboration de l'ARLA avec la municipalité. Un montant d'argent dans le budget de la municipalité est alloué pour le lavage des toiles, pour les bonbonnes et les équipements de plongée.

10. Code d'éthique sur la navigation

Le code est disponible sur le site Web.

M. François Gagnon présente quelques points importants, soit :

- ✓ Les embarcations motorisées doivent quitter la rive et y revenir perpendiculairement (dans la mesure du possible).
- ✓ Les pêcheurs devraient favoriser l'emploi du moteur électrique et lever le pied du moteur de façon à ce que l'hélice effleure la surface. Ainsi on diminue la coupe de plants.
- ✓ Afin d'offrir une zone plus sécuritaire et plus calme, il est recommandé que la zone entre les bouées et la rive soit réservée à l'usage exclusif des baigneurs, des pêcheurs (sans moteur) et des embarcations non motorisées. Cette zone leur est réservée pour leur sécurité.
- ✓ MOTOMARINE – J'évite de m'approcher à moins de 200 mètres de tout véhicule ou personne tractée pour des raisons de sécurité (exemple : suivre un bateau avec skieur afin de pouvoir sauter sur les vagues).

PRUDENCE – PRUDENCE – AU DRAPEAU DE PLONGÉE

11. Nuit des lucioles le samedi 22 juillet 2023

Une question a été posée concernant la position de l'ARLA et les feux d'artifice.

L'ARLA s'est questionnée et nous avons eu des remarques de plusieurs riverains en rapport avec la pollution. Dans un premier volet, l'aspect écologique est d'actualité. Donc, préservation du lac et de la faune.

Dans un autre volet discuté maintes fois discutés au niveau du CA, de toutes les éditions, il est arrivé des incidents de sécurité, des cartons retrouvés chez le voisin, des feux qui partent de côté ainsi que la manipulation des feux. **DONC DEUX VOLETS, ÉCOLOGIE ET SÉCURITÉ.**

Il faut prendre en considération dans le cadre de notre financement en rapport avec la lutte au myriophylle et la préservation de notre lac. Nous avons eu une très bonne collaboration en 2022 avec la Fondation de la faune du Québec. Et qui dit Fondation de la faune du Québec dit les poissons, l'écosystème. Donc, au niveau des feux, il faut réfléchir à savoir si on poursuit ou non.

Nous ferons parvenir à l'automne un sondage aux membres de l'ARLA pour connaître leur opinion. La décision sera prise suite au sondage. Les résultats du sondage seront transmis à la municipalité.

Pour les feux d'artifice, la municipalité autorise la tenue de la nuit des lucioles le 22 juillet 2023. Il n'y aura pas d'achat de feux d'artifice cette année. Nous allons liquider ce qui reste des feux en stock.

Une autre question concernant la location de chalets ou Airbnb. Nous avons préparé une trousse pour les nouveaux arrivants dont nous y retrouvons le code d'éthique. Dans nos prochaines communications, nous ferons un message-rappel pour les personnes qui louent leur chalet ou maison afin de bien informer les locataires du code d'éthique. La personne qui est à la station de lavage informe les gens lors de leur passage.

Une personne a demandé si elle pouvait utiliser personnellement des enzymes. Une étude a été faite au lac Drolet et un projet a été déposé à l'Environnement. L'ARLA a consulté M. Claude Lavoie à ce sujet.

12. Cotisation des membres

L'année dernière, nous avons établi la cotisation à 40 \$. L'ARLA se pose la question à savoir si on augmente la cotisation. Nous ajouterons une question dans le sondage en rapport à la cotisation à 50 \$ pour 2024.

L'assemblée générale peut prendre la décision de l'augmentation de la cotisation. Suite à un vote à main levée, les personnes présentes à l'AGA sont d'accord pour une augmentation à 50 \$ pour 2024. Dans un prochain communiqué, un bilan des dépenses pour les plongées et le travail fait par les plongeurs sera acheminé aux riverains afin de démontrer que la cotisation permet d'assurer un salaire à un employé.

Une personne suggérait un panneau d'affichage publicitaire pour annoncer l'assemblée générale. La municipalité s'est informée pour le prix et un panneau d'affichage comme à Saint-Philibert coûte 20 000 \$. Pour l'année 2024, nous afficherons l'invitation dans le panneau à l'entrée de la rue des Saules.

Il a été aussi question qu'on pourrait ajouter la cotisation sur le compte de taxes. Cela a déjà été discuté avec la municipalité et trop compliqué.

13. Varia

Une demande a été faite par l'ACPLA pour un tournoi de pêche les 17 et 18 juin 2023.

La question a été discutée, surtout en lien avec le code d'éthique et les gens de l'extérieur.

Le nombre d'embarcations sera limité à 50. Des estacades supplémentaires seront installées où il y a des colonies. Au prochain CA de l'ACPLA, une proposition d'un montant de 5 \$ par carte de membres pour une aide financière à l'ARLA sera suggérée.

14. Période de questions

Aucune

15. Élections

Mme Marlène Maranda agira à titre de présidente d'élections.

Mme Maranda vérifie auprès des membres du CA s'ils sont intéressés à renouveler leur mandat.

Mme Josée Bédard, accepte

M. François Gagnon, accepte

Mme Thérèse Gaboury, accepte

M. Mathieu Parent, accepte

Mme Claire Maranda, accepte M. Carl Yergeau, accepte
Mme Sonia Michel, accepte
M. Claude Parent est absent mais poursuivra son travail avec nous.

Des propositions sont faites :

Mme Josée Bédard propose M. Daniel Thireau qui accepte.

Mme Sonia Michel propose M. Pierre-Luc Thireau qui accepte.

Mme Claire Maranda propose M. Claude Boulanger, refuse mais est disponible pour différentes tâches.

Le prochain bureau de direction du CA sera formé de neuf personnes.

Mme Claire Maranda remercie les nouvelles personnes qui se joindront à l'ARLA.

16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11 h 35.

Procès-verbal rédigé par Thérèse Gaboury

Secrétaire

2023-05-08